

VERS UNE NOUVELLE GOUVERNANCE DU SPORT

CONTEXTE

Action Publique 2022 : les conclusions - trop explosives (EX : suppression du ministère des sports) - ne devraient finalement pas être publiées mais transmises à chaque ministère pour leur mise en œuvre.

- **Métiers, parcours et organisation territoriale (groupe de travail Bouchout qui a eu lieu au printemps)** : le rapport, bien que finalisé il y a plusieurs mois, n'a pas encore été transmis aux organisations syndicales. Pour rappel, le SNEP-FSU avait

adressé différentes contributions => cf. dossier central « sauver le ministère » du précédent bulletin sport (avril 2018).

Selon le cabinet du Ministère des Sports, 2 propositions ont été retenues pour être « expertisées » :

- **au niveau national** : la possibilité de rattachement à la DRH du MENSUR (Education Nationale) des PTP JS.

- **au niveau territorial** : la « régionalisation » des PTP (rattachement administratif pour que tous les PTP sport dépendent du seul Ministère des Sports) dans une structure à déterminer.

- **Performance 2024** : le rapport Onesta a été rendu public.

- **Gouvernance du sport** : 6 séminaires associant le ministère, le mouvement sportif, les collectivités et d'autres acteurs sont organisés, mais sans les syndicats qui représentent les personnels JS (SNEP-FSU finalement invité à 2 séminaires) => un certain nombre de documents figurent sur le site du ministère : <http://www.sports.gouv.fr/accueil-du-site/Zoom-sur/article/Concertation-sur-la-gouvernance-du-sport>

Le 15 mai dernier, le COPIL a communiqué sur le schéma qu'il envisage pour la gouvernance du sport.

- **Gouvernance et organisation du Ministère** : la Direction des sports réunit régulièrement les syndicats des personnels JS mais communique peu d'éléments et ne répond pas aux questions posées. Les informations évoluent d'une fois sur l'autre. La dernière réunion est prévue le 10 septembre 2018, elle devrait aborder les missions et l'organisation de l'État à l'échelon déconcentré, au regard des enjeux Action Publique 2022. ■

LES 4 SCÉNARIOS ENVISAGÉS

N°1 Continuité : amélioration du modèle actuel une gouvernance concertée sous la responsabilité de l'État des compétences qui restent « enchevêtrées ».

N°2 Rupture : transfert des compétences et financement au mouvement sportif.

N°3 Décentralisation du développement du sport aux collectivités territoriales : compétences séparées ou complémentaires. L'État

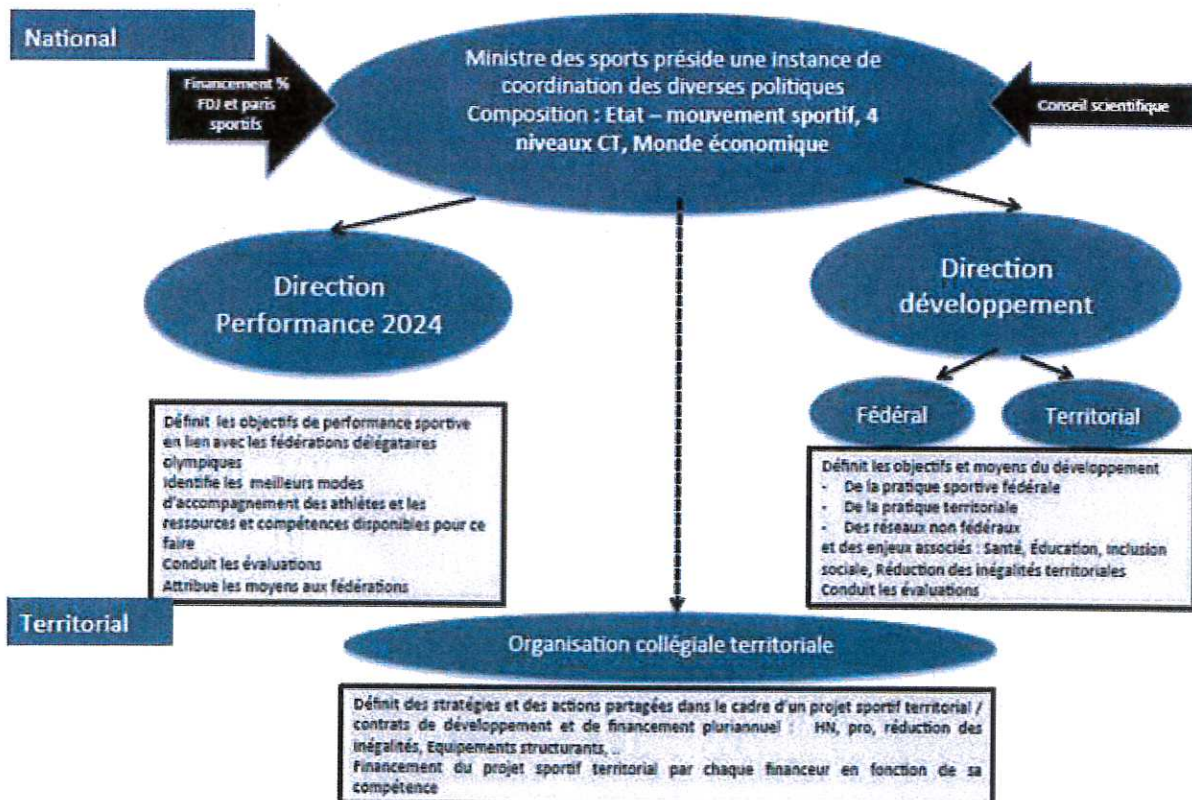
et le mouvement sportif ont en charge le haut niveau et la performance, les CT ont en charge le développement de la pratique.

N°4 Gouvernance partagée à responsabilités réparties : une co-construction sur les compé-

tences partagées.

Sur la base d'un diagnostic uniquement à charge, concluant à « une organisation complexe et peu efficace », ce que les syndicats ont contesté, c'est sur le 4^e scénario que les travaux sont engagés. ■

COPIL du 15 MAI 2018



LA NOUVELLE GOUVERNANCE DU SPORT SELON LE MINISTÈRE...

Depuis l'annonce, par voie de presse, de la création d'une agence pour le sport, le Ministère réunit régulièrement les élus du personnel. Mais pour quoi faire ? Il communique peu d'informations et ne répond pas aux questions. Faisons le point.

Informations communiquées par le ministère des sports

Deux ambitions fortes :

- Augmenter la performance des sportifs français : 80 médailles aux JOP de Paris 2024.
- Développer la pratique sportive : + 3 millions de nouveaux pratiquants d'ici 2024.

Une finalité :

La mise en place d'une gouvernance partagée à responsabilités réparties.

Au niveau national : création d'une structure permettant de garantir la collégialité nécessaire à la construction d'une dynamique commune respectueuse des politiques de chacun des acteurs du sport : l'État, le mouvement sportif, les collectivités territoriales et le monde économique.

La structure affectera les crédits à 2 grandes politiques :

- La performance olympique, soutien aux sportifs, fédérations et territoires.
- Le développement de la pratique sportive à travers le soutien au sport fédéral, le soutien aux réseaux nationaux non fédéraux, et aux territoires.

Au niveau territorial : mise en place d'un dispositif de concertation associant les acteurs du sport au niveau territorial sur la définition de projets sportifs territoriaux.

Objet de la structure :

« structure partenariale nationale ayant surtout vocation à répartir des financements » (17/05/18).

« instance de coordination des politiques sportives » (19/06/18).

Organisation :

2 directions : « haute performance » et « développement des pratiques » dont la composition pourrait varier d'une direction à l'autre : 30% État / 30% mouvement sport / 30% collectivités / 10% monde économique pour le développement des pratiques ; pas de % annoncés pour la haute performance à ce jour, mais l'État serait majoritaire => seul point qui diffère par rapport aux annonces du COPIL.

Déclinaison territoriale :

« uniquement une instance nationale » (réunion du 17/05/18).

« des déclinaisons au niveau régional » mais qui n'auraient pas forcément d'impact sur les personnels DR/DD/CREPS (réunion du 19/06/18).

Missions :

Structure Haute Performance :

- Elaboration de la stratégie nationale olympique et paralympique.
- Accompagnement des fédérations, des équipes techniques et des athlètes médaillables, en apportant des réponses opérationnelles, immédiates et de proximité aux difficultés rencontrées.
- Production de connaissances dans les domaines de la performance et de l'intelligence sportives pour alimenter la stratégie.

Structure Développement des pratiques :

- Définition d'une doctrine d'action collégiale partagée entre l'État, les collectivités, le mouvement sportif et le monde

de l'entreprise dans le champ du développement et de l'accès aux pratiques sportives.

- Accompagnement des acteurs fédéraux sur la base de leur projet sportif fédéral et accompagnement spécifique des territoires et des publics, en intégrant l'impératif de réduction des inégalités d'accès des publics fragiles et des territoires carencés.

Direction des sports (ministère) :

Centrée sur des métiers régaliens nécessaires à l'élaboration d'une stratégie d'État (stratégie/contrôle-sécurité/régulation), il lui resterait les missions suivantes :

- Définition de la stratégie nationale et internationale de l'État.
- Conception des politiques publiques interministérielles du sport.
- Observation et analyse.
- Elaboration des textes législatifs et réglementaires.
- Inspection et contrôle.
- Prévention / sécurité des pratiquants.
- Tutelle des opérateurs du sport du Ministère.
- Relation institutionnelle et partenariale, expertise / conseil.
- Certification, homologations (formations, équipements).

Personnels impactés :

Une partie de la Direction des Sports, de l'INSEP (MOP) et le CNDS => moins de 50 agents !

Si on s'en tient à ces informations, on pourrait imaginer qu'il s'agit d'une sorte de CNDS bis, aux compétences étendues au sport de haut niveau. On pourrait aussi imaginer un fonctionnement du type agence du service civique. Dans les 2 cas, l'impact sur les personnels serait minime, ils continueraient à exercer dans des services JSCS, en CREPS ou en fédérations, sur la base d'orientations décidées collégialement. Pour résumer : la stratégie serait définie par l'Agence, les mises en œuvre sur le terrain continueraient à se faire par les acteurs actuels !



© Jean-Marie Hervio - KMSP

Mais ce scénario est peu vraisemblable au regard des orientations présidentielles et des réductions imposées avec CAP 2022. De plus, pourquoi organiser autant de (pseudo)concertations si rien ne va changer ou presque ?

QUESTIONS ET INCOHÉRENCES RELEVÉES PAR LE SNEP-FSU

Statut de l'agence :

établissement public administratif ou groupement d'intérêt public ?

La structure juridique conditionne les règles RH. Par exemple, dans un cas, on peut y affecter directement des fonctionnaires (en position normale d'activité), tandis qu'il faut passer par des détachements sur contrats ou des mises à disposition dans l'autre. De même, les règles de gestion des contractuels diffèrent.

De plus, si le GIP est retenu, on ne peut pas parler de « réorganisation » mais de « restructuration », avec un accompagnement RH particulier (dont primes).

Organisation et fonctionnement :

Qui représentera les collectivités ? Il n'existe aucune structure nationale pouvant engager les Régions, Départements ou Communes, il y a juste des associations d'élus.

Pourquoi faire entrer le monde économique ? S'agit-il de syndicats d'employeurs, de banques et/ou d'entreprises ? Où se trouvent les PTP (CTS, CAS, FOR) dans la nouvelle organisation ?

Quel lien avec le Grand INSEP et les CREPS + écoles nationales ? Quel fonctionnement avec les services DR/DD ?

S'il ne s'agit pas uniquement d'une instance de décision et que la structure ressemble à une agence régionale de santé, qui va travailler aux côtés des PTP sport ? Des élus associatifs ou des salariés des CROS/CDOS ? Des élus de collectivités ou des fonctionnaires territoriaux ? Qui représentera le monde économique ?

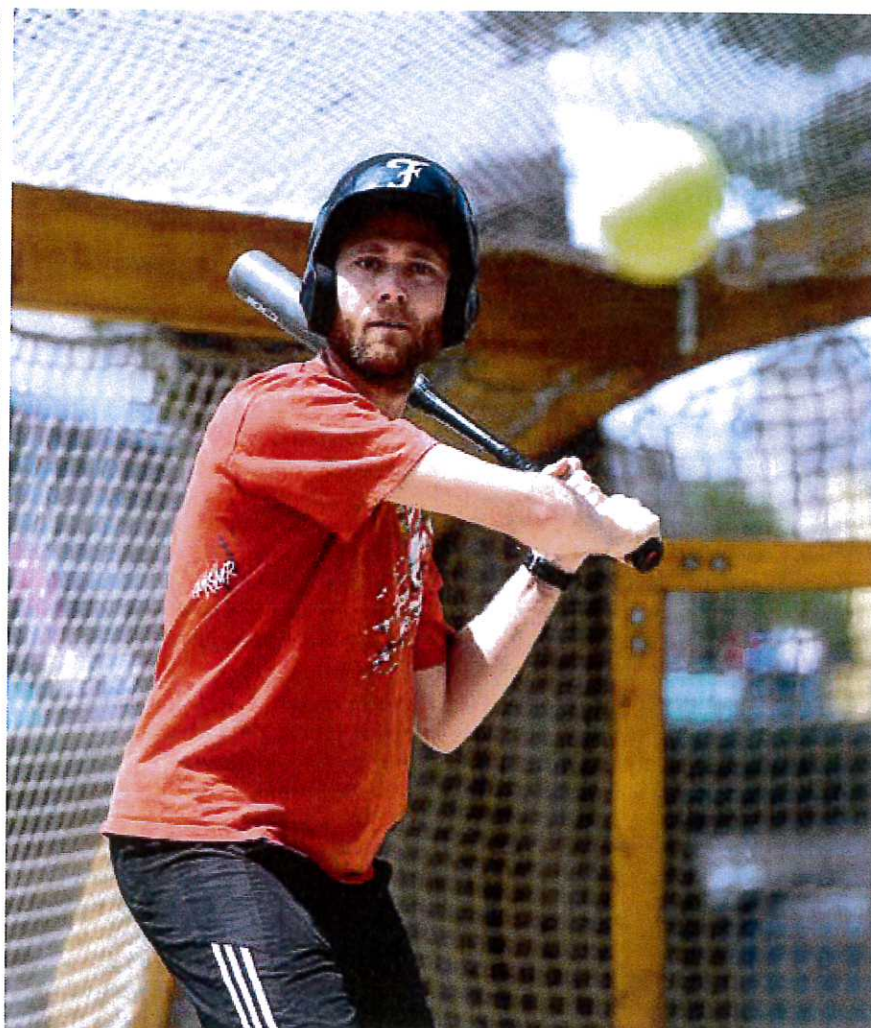
Financements :

Est-ce que tous les partenaires viendront alimenter un pot commun ? Ou bien vont-ils uniquement répartir les crédits d'État, alimentés par des taxes et prélèvements à (re)définir ?

Missions :

Qu'est-ce qu'un pratiquant sportif et comment en mesurer le nombre ?

Si on voit bien ce qu'est la pratique fédérale, que signifie la « pratique territoriale » qui serait soutenue par la structure nationale ? S'agit-il de financer le sport organisé par les collectivités ? Et com-



© Jean-Marie Hervio - RMSP

ment développer la pratique sportive dans des réseaux non fédéraux ? S'agit-il de pratiques libres et/ou commerciales ?

Dans les missions qui ne seraient pas dévolues à l'agence, que deviennent les formations aux métiers du sport et l'emploi ?

Si le ministère conserve uniquement la stratégie et le régalién, à quoi bon conserver des personnels techniques et pédagogiques ? Un bureau en préfecture avec des agents contrôleurs de catégorie B suffit...

Personnels impactés :

La plupart des CAS, CTS et PTP en CREPS interviennent sur le sport de haut niveau et/ou le sport pour tous. A partir du moment où l'agence s'en occupe, ce sont donc presque tous les agents du ministère qui sont potentiellement concernés

par cette agence, et pas une cinquantaine !

Le SNEP-FSU est très attaché au statut de fonctionnaire, seul garant de l'intégrité et de l'indépendance pour développer des politiques sportives ambitieuses et égalitaires sur tout le territoire. Si, en matière de haute performance, l'apport de compétences extérieures peut constituer un atout, cela ne saurait justifier la transformation de tout le modèle sportif français, qui a par ailleurs fait ses preuves !

Le SNEP-FSU continue d'intervenir pour valoriser la plus-value des professeurs de sport et CTPS et défendre leurs missions techniques et pédagogiques, au sein d'un pôle éducatif interministériel à créer. ■

Gwénaëlle NATTER

UN(E) MINISTRE DES SPORTS mais avec une agence nationale auto

Alea jacta est...

Le sort du ministère et d'une mission nationale de service public du « Sport » a été définitivement scellé par un arbitrage jupitérien actant un new deal avec le mouvement sportif, vers un nouveau modèle de gouvernance.

Ce new deal répond de l'engagement de la campagne présidentielle et « ce qui a été dit doit être fait » (parole macronienne), que l'on soit d'accord ou pas, cela ne se discute plus.

Le nouveau modèle du sport français vient de naître... La question sera de savoir, dans la perspective des JOP de Paris 2024, s'il est bien né... Les artisans de cette transformation seront jugés sur les résultats obtenus au regard des objectifs fixés à 80 médailles et à une augmentation de 3 millions de pratiquants.

Acte de fin programmée de l'identité, de l'histoire et de la culture Jeunesse et Sports

L'identité Jeunesse et Sports est née d'une volonté politique d'après-guerre, pour permettre à la jeunesse et au plus grand nombre, de retrouver une culture sociale partagée, à travers l'éducation physique et sportive et l'éducation populaire. Parce qu'elle était d'utilité publique au service de l'intérêt général, cette politique était portée par les moyens de l'État, répondant d'une mission d'éducation nationale et d'égalité des chances.

Les actes manqués

1 L'harmonisation des règles communautaires

L'État français et son modèle social résistent de moins en moins à la pression de la Communauté Européenne de libéraliser les secteurs d'activité portés, en partie par le monde économique, au nom de la libre concurrence... comme on peut le voir aujourd'hui, avec le secteur des transports ferroviaires.

Il en va de même pour le secteur du sport où la France tient d'un fil encore, une politique publique que l'Europe a toujours souhaité voir disparaître, pour permettre notamment la libre circulation des personnes travaillant dans ce secteur, au sein de la communauté.

Combien de temps encore la France pourra règlementer la profession d'éducateur sportif, alors que les autres pays membres ont délégué à leurs branches professionnelles la formation des cadres sportifs ? C'est certainement ce que la branche professionnelle sport et les fédérations souhaiteraient voir se réaliser en France. D'ailleurs, elles ont déjà commencé à le faire, en créant les CQP et en négociant des passerelles de plus en plus conséquentes entre les Brevets Fédéraux et les Diplômes d'État.

Au nom de la souveraineté nationale, le traité de Lisbonne exonérait du retrait des politiques publiques certains secteurs re-

latifs à la sécurité nationale, à la défense, à la justice et à l'éducation.

La France aurait pu faire valoir sa souveraineté en inscrivant comme politique prioritaire d'éducation, sa politique Jeunesse et Sports. C'est peut-être en partie ce qu'elle a fait, en réintégrant en 2017, le secteur Jeunesse au Ministère de l'Éducation Nationale, en laissant pour d'autres comptes le secteur Sport.

2 Erreur d'aiguillage dans l'interministérialité

En 2007, le pragmatisme remplace le Gaullisme, la sphère ministérielle rentre dans les affres de la modernisation des politiques publiques, c'est à dire de la réduction des dépenses publiques, du millefeuille administratif, des services, des missions et des effectifs. C'est la RéATE et la RGPP. L'État transfère une partie de ses compétences aux collectivités, externalise certaines de ses fonctions supports ou logistiques, mutualise les moyens en créant l'interministérialité. De par son histoire, le ministère Jeunesse et Sports aurait dû s'intégrer dans le périmètre interministériel du monde éducatif, avec le Ministère de l'Éducation Nationale et celui de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche. Que nenni, si les personnels techniques et pédagogiques JS s'y voyaient bien, les emplois fonctionnels des services JS ne voulaient pas être placés sous l'autorité du Recteur. Après avoir tenté un rapprochement auprès du ministère de la culture qui a refusé, Jeunesse et Sport s'est retrouvé dans le périmètre des ministères sociaux avec le résultat que l'on connaît aujourd'hui.

Convergence d'intérêt

La MAP en 2012, par la réduction du nombre de régions de 22 à 13, et Action Publique 2022 en 2018, perpétuent l'œuvre engagée de destruction des services publics en surface et en effectif. La volonté présidentielle du CNOSF a enfin reçu son écho auprès de la volonté de réforme élyséenne qui voit, au travers de la transformation du modèle sportif français, une très belle voie de désengagement progressif de l'État du secteur SPORT, et in fine, une économie d'échelle substantielle. ■

120 000 EMPLOIS SUPPRIMÉS SANS NUIRE À LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC ?

Ça ne serait pas du pipeau ?

Et vous croyez qu'on va avaler ces sornettes ?

Découvrez ce que fait la FSU pour défendre l'emploi des fonctionnaires

En voir + sur www.fsu.fr



BIENTÔT SANS MINISTÈRE...

... nous en responsabilité partagée !!!

Une agence pour remplacer à terme le ministère...

Avec la création de l'agence nationale du Sport, composée de ses deux directions PERFORMANCE et DEVELOPPEMENT, et de ses instances régionales, le Ministère des Sports a-t-il encore du sens à exister, vidé de ses deux principales missions de service public ? Comme cela a été souvent dit et redit par le Président du CNOSF en présence même de la ministre des sports : « à nous la gestion du sport, à l'État le régalien ».

Le nouveau modèle de gouvernance partagée acte déjà le désengagement de l'État, puisqu'il ne représentera plus que 30% dans la partition avec le mouvement sportif, les collectivités locales et le monde économique.

La première version du rapport « Action Publique 2022 », présentée en réunion plénière le 25 avril, annonce clairement, pour ne pas dire froidement, la fermeture du ministère des sports (Article du journal « Le monde » du 20 mai 2018).

Le scénario retenu par le COPIL pour la prochaine gouvernance du sport français est assez limpide, pour ne pas en déduire que la technostructure qui détricote notre ministère depuis 2007, va enfin arriver à son but.

Faut-il rappeler le projet de fusion des administrations centrales des ministères sociaux programmé pour 2019 ?

Quelle place existentielle restera-t-il à l'actuelle direction des sports, entre une administration centrale fusionnée et la nouvelle agence nationale du sport ?

Que vont devenir les pôles JS en DDI et en DR tenus par l'autorité préfectorale à une mission de contrôle et de réglementation, face aux agences régionales du sport appelées pour le moment « structures collégiales de concertation et de décision » ?

Si la proposition faite dans le rapport Bouchout sur « métiers, parcours et organisation territoriale », de rattacher administrativement les CAS affectés actuellement en DDI dans les DRJSCS est retenue dans le projet de réorganisation



© Philippe Millereau

des services territoriaux de l'État, ce sera pour quelles missions et sur quel rayon d'action ?

De quelle autorité hiérarchique et fonctionnelle dépendront les CTS, au regard de la direction performance de l'agence nationale du sport ?

Après de quelle autorité les établissements prendront ils leurs directives d'orientations en matière de sport de haut-niveau, de formation ou de développement des pratiques, au regard de la lettre de mission donnée au futur directeur de la structure Performance 2024 ?

Un ministre des sports, il restera... Oui mais pour faire quoi ?

Le ministre des sports présidera les débats de l'agence nationale du sport... et représentera la France dans les événements sportifs nationaux et internationaux...

Le SNEP-FSU ne cesse d'alerter les représentants de notre ministère de tutelle sur le niveau de désespérance des personnels, dans les services comme dans les

établissements, face à la dégradation de leurs conditions de travail, depuis que le processus dit de « modernisation de l'État » a programmé le démantèlement structurel des services, la décomposition fonctionnelle des missions et le désengagement budgétaire.

Le SNEP FSU a pour mandat de défendre avant tout le périmètre des missions statutaires des personnels techniques et pédagogiques dans le cadre :

- d'un ministère de plein exercice définissant ses propres directives nationales d'orientations en matière de sport de haut niveau, de développement des pratiques et de formation professionnelle aux métiers du sport et de l'animation,
- d'une interministérialité centrée sur le monde éducatif avec le MEN et le MESR,
- de missions éducatives verticales ou transversales.

Empêchons d'inscrire à l'héritage des JOP 2024, la disparition du Ministère des Sports !

Dany BARBOZA

LE SÉMINAIRE DE POITIERS

L'abandon du rôle primordial de l'État dans l'organisation du Sport dans notre pays a été confirmé lors du 3^{ème} séminaire thématique sur la gouvernance du sport français, organisé à Poitiers le 1^{er} juin.

Consacré aux « moyens du développement », ce séminaire proposait d'aborder 3 thèmes :

- Formation aux métiers du sport : la répartition des compétences et les complémentarités entre l'État, la branche professionnelle et les fédérations en matière de formation, l'enjeu du respect de la réglementation européenne.
- Les Cadres Techniques Sportifs.
- Financement, Fiscalité.

Notre représentant SNEP-FSU s'est inscrit sur la thématique des CTS.

La ministre Laura FLESSEL a honoré de sa présence les participants au moment de la restitution

des ateliers du matin, pour dire que « nous vivions un moment historique » et qu'elle avait « une vision » sur le sujet de la gouvernance. On attend encore d'en savoir plus sur ces 2 affirmations, un peu légèrement affirmées ! Une chose est sûre, l'avis des pratiquants n'est pas demandé, pas plus que l'avis des personnels techniques et pédagogiques de ce ministère. Il y a fort à penser que le coût de la pratique sportive en sera affecté et que, désengagement de l'État en matière de dotations oblige, des choix drastiques seront faits et les sinistres d'aujourd'hui seront encore plus les sinistres de demain, contrairement aux effets d'annonce incessamment répétés, mais sans démonstration effective (budget, emplois aidés, créations de postes, recours accentué au privé ou mission de service public du Sport sur la formation pour ne citer que quelques exemples). La démocratisation de l'accès aux pratiques sportives pour tous est loin d'être ac-

quise avec un tel modèle de gouvernance.

Les CTS ne sont cyniquement vus que comme un plus financier de l'État par les fédérations, mais le vrai « patron » de ces agents de l'État devrait être, de l'avis majoritaire des intervenants, le DTN. Les aspects juridiques inhérents à de tels choix, s'ils devaient voir le jour, en découleront naturellement. Se pose donc naturellement la question du périmètre qu'entend jouer l'État en matière de politique sportive.

Pour le SNEP-FSU, les citoyens ont leur mot à dire et les personnels techniques et pédagogiques aussi ; il y veillera.

Bien pensance oblige, chacun des acteurs du séminaire a donc défendu son pré-carré, en affirmant, la main sur le cœur, que la situation actuelle ne pouvait perdurer...

■ **Michel ROTENBERG**

LE SÉMINAIRE DE CLÔTURE

Les premières conclusions du chantier sur la gouvernance du sport ont été présentées à l'INSEP le 10 juillet 2018, avant d'être soumises au Conseil de Ministres le 11 juillet, puis retravaillées lors d'un COPIL le 19 juillet. Mais seront-elles toutes retenues et quand seront-elles mises en œuvre ? Nul ne le sait.

VOICI UN RÉSUMÉ DES PROPOSITIONS PRÉSENTÉES :

DES ACTEURS PRÊTS A ÉVOLUER

Vers un mouvement sportif autonome et responsable

- Abandon de la tutelle de l'État, remplacée par un contrôle des conditions structurelles de la délégation
- Election des président(e)s de fédérations par les clubs
- Limitation du nombre de renouvellements
- Harmonisation des règles relatives à l'honorabilité des dirigeants

Des collectivités mieux coordonnées se dotant de spécialisations progressives

- Mise en place de la conférence du sport et de la conférence des financeurs
- Mise en cohérence autour d'un projet sportif territorial

Un monde économique en cours de déploiement

- Présence du monde économique dans l'agence, au niveau de la conférence du sport et de la conférence des financeurs
- Rendre possible le sport d'entreprise par la loi

Une administration de l'État transformée

- Suppression du CNDS
- Suppression du Conseil National du Sport
- Evolution du positionnement de la direction de sports et des services déconcentrés
- Elargissement progressif de la gouvernance des CREPS
- Mise en place d'un plan prévisionnel des emplois et compétences des cadres techniques
- Rattachement des CTS aux DTN et des objectifs contractualisés dans le cadre de la délégation

Vers une société inclusive des acteurs du sport pour les personnes handicapées

- Construction d'une stratégie pluriannuelle du sport handicap

UN CADRE RÉGLEMENTAIRE FACILITATEUR

Un club sportif en capacité de s'adapter aux enjeux futurs

- Quantification de l'action bénévole au sein des politiques sportives
- Création d'une licence santé loisir
- Mise en place d'une licence temporaire interfédérale en milieu scolaire
- Mobilisation du crédit formation du Compte d'Engagement Citoyen

Des acteurs socio-sportifs et économiques mieux positionnés

- Inscription au RNCP d'une qualification socio-sportive
- Invitation des professionnels de la forme à créer un CQP mieux adapté à leur profession

Des gouvernances à affirmer pour

- La définition de la politique éducative sportive au niveau « PEDT nouvelle génération »
- L'intégration du sport dans les contrats de ville
- La systématisation d'une gouvernance territoriale du sport santé

Des moyens adaptés à la nouvelle gouvernance et ses enjeux

- Mise en place d'un principe de proportionnalité des professions réglementées
- Des diplômes d'État circonscrits au besoin de sécurité des pratiquants
- Recentrage des aides à l'emploi sur le métier de développeur

« Ils en rêvaient, Laura Flessel l'a fait ! ». A la fin des travaux, tels des vainqueurs saluant la perdante d'un match, les représentants du CNOSF, du CPSF, des régions de France, des maires de France et du MEDEF ont, chacun à leur tour, salué et remercié la ministre des sports « sans que rien n'aurait été possible » !!!

Il y a encore beaucoup de zones d'ombre et les travaux doivent se poursuivre sous une autre forme, notamment dans leur déclinaison opérationnelle. L'avenir du ministère et de ses agents n'est pas complètement scellé et le SNEP-FSU se battra jusqu'au bout, aux côtés des agents, pour sauver nos statuts et missions.

■ **Gwénaëlle NATTER**